

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2019
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU RHÔNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Rhône est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 47 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Conformément à la tendance de fond observée depuis plusieurs années, la courbe des dépôts de dossiers poursuit son inflexion à la baisse (-12,2% sur un an), pour atteindre 3504 dossiers déposés dans le Rhône. Cette orientation se retrouve, amplifiée en région AURA (-14,0%) et de manière identique, sur tout le territoire métropolitain (-11,9%).

La part des redépôts recule de plus de 5 points d'un exercice à l'autre, pour constituer 42,98% des dépôts, tout comme la part des redépôts consécutifs à suspension d'exigibilité des créances (8,17% soient -7 points en regard de 2019).

Recevabilité et orientation

Parallèlement à la baisse des dépôts de dossiers, le nombre de décisions de recevabilité recule de -13,6%. Le nombre de décisions d'irrecevabilité recule davantage, à -27,0%. Le taux d'irrecevabilité s'établit donc en moyenne à 4,24%. La requalification, début 2019, des dettes de cotisations personnelles des anciens autoentrepreneurs en dettes sociales et non plus professionnelles a en effet permis à ces déposants de devenir éligibles.

La structure des décisions d'orientation demeure stable. Les dossiers sont orientés majoritairement (53,93%) vers un réaménagement de dettes. Les dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire constituent 45,97% des décisions alors que les décisions vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ne représentent plus que 0,09%.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Le nombre des dossiers traités recule dans une plus grande proportion que la baisse des dépôts de dossiers pour s'établir à 3516 dossiers traités, soit une baisse de -26,0% sur un an. Les rythmes de traitement ont cependant été normaux. Le différentiel découle d'un traitement anormalement élevé sur 2018 des dossiers stockés en 2017 dans l'attente des lois Sapin II et Justice du XXI^{ème} siècle entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

La proportion des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire est stable à 44,71% des sorties. Les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement progressent de 1,31 points pour s'établir à 42,18% des sorties, à l'inverse les clôtures perdent 1,1 point, soit 4,35% des traitements.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Apporter des solutions pérennes aux ménages demeure la préoccupation centrale de la Commission. Leur proportion gagne 1,19 point pour se situer à 82,99% des solutions apportées.

A contrario, les mesures imposées d'attente sans effacement se replient de 1,37 points, ne constituant plus que 5,57% des traitements. Elles permettent principalement aux personnes en difficulté de vendre un actif immobilier dans les meilleures conditions de marché de façon à rembourser davantage les créanciers.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	3	Présentation du portail tribunal et échanges sur l'envoi des dossiers rematérialisés.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	3	Réunion plénière. Mise en place de la CTO (Cellule Technique Opérationnelle)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	13 réunions 231 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Formation au surendettement, fichiers, inclusion bancaire
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1 réunion 15 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Formation au surendettement
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	5 réunions 125 travailleurs sociaux assimilés rassemblés	Formation au surendettement, fichiers, inclusion bancaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Présentation des dispositifs d'inclusion bancaire auprès d'une étude d'huissier et d'un établissement bancaire
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Sensibilisation à la gestion du budget, présentation des missions de la BDF, de la politique monétaire, des supports pédagogiques	454 élèves 94 enseignants (du primaire au post-bac)

Relations avec les Tribunaux :

Le secrétariat de la Commission s'est rendu à la Cour d'Appel de Lyon, ainsi qu'aux tribunaux d'instance de Lyon et de Villeurbanne afin de présenter le portail internet de la Banque de France mis à leur disposition afin de faciliter le traitement des greffiers par l'utilisation d'un outil d'élaboration des mesures imposées.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

Le secrétariat de la Commission participe à la réunion plénière de la CCAPEX au cours de laquelle sont présentées les données synthétiques de la Commission. Il participe également au fonctionnement de la CTO (Cellule Technique Opérationnelle) créée en 2019, qui coordonne les acteurs pour gérer les situations d'expulsion les plus délicates.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Le financement des véhicules par LOA s'articule difficilement avec la procédure. En cas de restitution préconisée, le créancier réclame parfois une soulte non déterminable en cours d'instruction du dossier. Le déposant, qui n'a alors plus de véhicule, ne dispose pas de moyens financiers pour régler la soulte au-delà de la mesure imposée.
- La présence d'une dette professionnelle même de très faible montant ne permet pas aux anciens professionnels d'accéder à la procédure alors que la situation de surendettement personnel est parfois manifeste par ailleurs.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les personnes surendettées rencontrent des difficultés à comprendre les courriers émis à chaque phase de la procédure du fait de leur complexité et de la méconnaissance de l'articulation des étapes successives aboutissant à une solution.
- La procédure ne répond plus aux besoins des personnes les plus précaires. Structurellement en état de pauvreté, la faiblesse de leurs ressources ne leur permet pas d'honorer les charges normales de vie courante, entraînant des redépôts de dossiers de surendettement pour des effacements de charges.

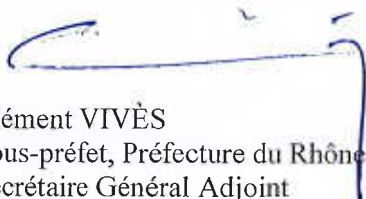
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- La position adoptée au début de l'année 2019 visant à considérer que les impayés de cotisations personnelles des anciens professionnels sont de nature sociale, a généré des contestations de mesures imposées de la part des organismes sociaux qui considèrent ces dettes comme professionnelles et donc exclues d'effacement en rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire.

A Lyon, le 20 février 2020,

Le Président de la Commission,

Le Secrétaire de la Commission,



Clément VIVÈS
Sous-préfet, Préfecture du Rhône
Secrétaire Général Adjoint



Christian Jacques BERRET
Directeur Régional de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Rhône

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	3991	3504	-12,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,04%	42,98%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,25%	8,17%	
Dossiers décidés recevables par la commission	3652	3154	-13,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	5,23%	5,90%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	204	149	-27,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,90%	30,20%	
Dossiers orientés par la commission	3703	3178	-14,2%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,20%	48,58%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,34%	45,97%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,59%	0,09%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53,07%	53,93%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	4754	3516	-26,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,45%	4,35%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,29%	4,24%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	44,76%	44,71%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,36%	0,06%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	4,27%	4,47%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,76%	1,62%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	1,51%	2,84%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,87%	42,18%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	33,93%	36,60%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	20,05%	20,22%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6,94%	5,57%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	81,80%	82,99%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	55	26	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	22	9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Rhône	AUVERGNE- RHONE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	4%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	45%	43%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	4%	7%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	42%	39%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	83%	80%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Rhône

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	88 229	2 760	12 795	65,5%	86,9%	13 138	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	34 445	287	489	25,6%	9,0%	97 299	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	51 060	2 519	10 285	37,9%	79,3%	11 952	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	2 723	1 560	2 021	2,0%	49,1%	842	1,0
Dettes de charges courantes	20 166	2 615	9 793	15,0%	82,3%	4 031	3,0
Autres dettes	26 317	1 862	4 038	19,5%	58,6%	2 372	2,0
Endettement global	134 712	3 177	26 626	100,0%	100,0%	19 349	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Auvergne-Rhône-Alpes

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	444 004	11 799	53 229	72,1%	84,9%	13 813	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	213 200	1 831	3 110	34,6%	13,2%	93 711	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	219 408	10 427	41 425	35,6%	75,0%	12 188	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	11 396	6 838	8 694	1,8%	49,2%	840	1,0
Dettes de charges courantes	78 690	11 494	46 600	12,8%	82,7%	3 747	3,0
Autres dettes	93 539	8 137	18 543	15,2%	58,5%	2 093	2,0
Endettement global	616 234	13 901	118 372	100,0%	100,0%	18 762	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0